

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 9	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-21.2 :

Délégation de Service Public relative à l'exploitation du parking Comédie de Metz Métropole - Rapport Annuel 2017.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de Délégation de Service Public en date du 12/05/1993 relative à l'exploitation Parking Comédie de Metz Métropole passée entre Metz Métropole et la société URBIS PARK,
VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation du Parking Comédie de Metz Métropole présenté pour l'exercice 2017 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2018,

PREND ACTE de ce rapport lequel a été mis à disposition des élus et dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Délégation de Service Public

PARKING DE LA COMEDIE

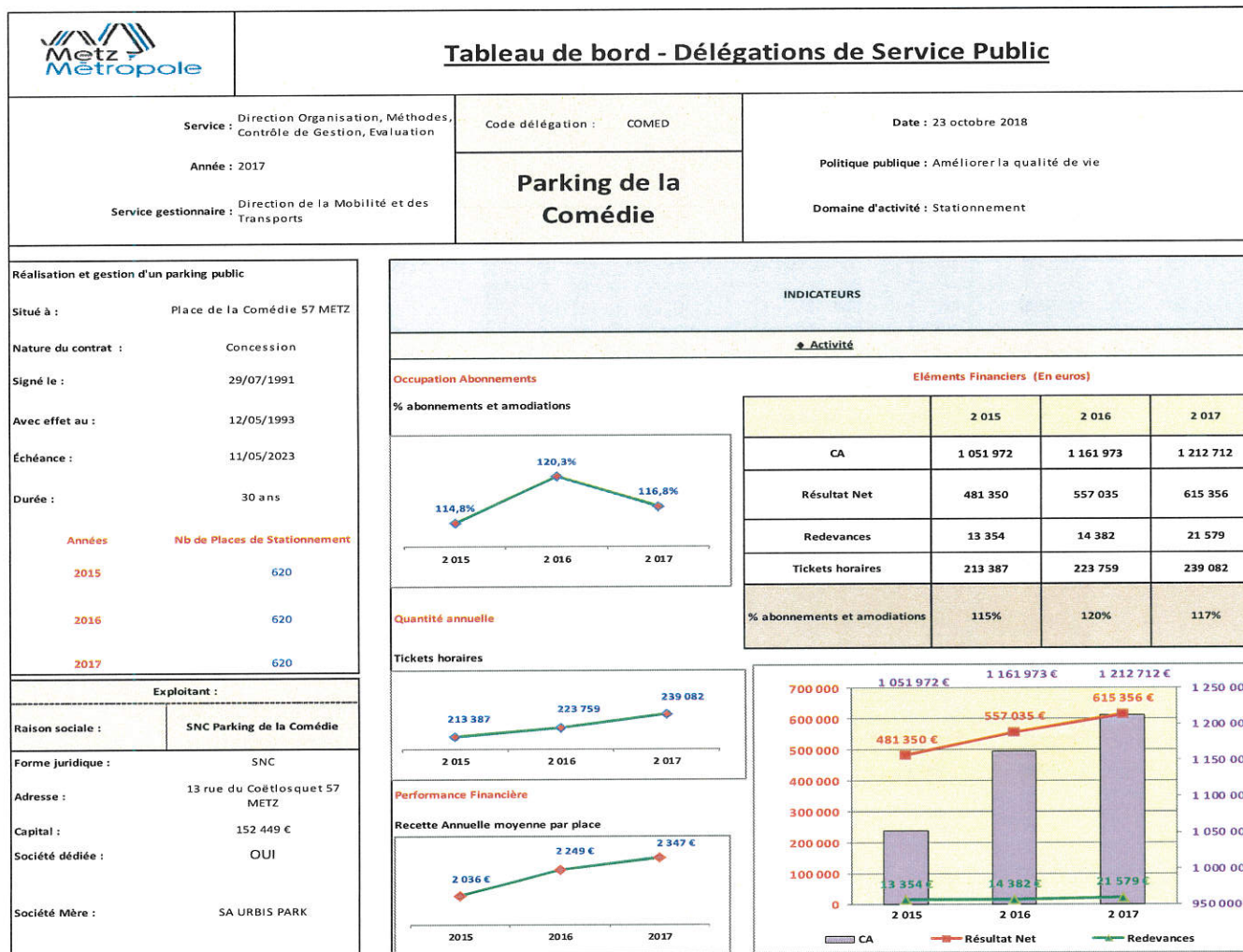
Synthèse du rapport annuel

en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Exercice 2017

"Toutes les informations fournies dans le présent rapport sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".

PARKING DE LA COMEDIE



1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

Délégation : Parking de la Comédie		Année	2017	
	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	1 161 973	1 212 712	50 739	4%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	-	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	-	
Autres Produits et reprises	417	46	- 371	-89%
Total Produits d'exploitation	1 162 390	1 212 758	50 368	4%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	117 834	126 206	8 372	7%
Charges de personnel	271 446	285 279	13 833	5%
Redevances Collectivité	14 382	21 579	7 197	50%
Frais de siège	22 418	23 981	1 563	7%
Dotations aux amortissements	199 163	152 745	- 46 418	-23%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	1	3	2	200%
Total Charges d'exploitation	625 244	609 793	- 15 451	-2%
Résultat d'exploitation	537 146	602 965	65 819	12%
Excédent Brut d'Exploitation	735 893	755 667	19 774	3%
Résultat financier	19 889	24 239	4 350	22%
Résultat exceptionnel	-	- 11 848	- 11 848	
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	557 035	615 356	58 321	10%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

Les recettes d'activité affichent une progression constante depuis 2014 (+5% en 2015, +10% en 2016 et +4% en 2017) : **1,213M€** de recettes comptabilisées en 2017. Par place de stationnement, les recettes sont de l'ordre de 2 347€ en 2017 contre 2 036 € en 2015. Cette progression s'explique principalement par la hausse des recettes horaires (+9% soit +50k€ par rapport à 2016). Avec presque 7% d'évolution sur le nombre de tickets vendus (239 082 tickets en 2017) et une progression du ticket horaire moyen de 2,90€ à **2,99€** sur la période soit +3%, les recettes horaires s'établissent à **601k€** en 2017, contre 551k€ en 2016. Pour ce qui est des abonnements, les recettes sont stables (408k€ en 2017 comme en 2016). Il est à noter que la société a fait le choix de limiter le nombre d'abonnements (-22 soit 5%) afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation horaire.

Les charges d'exploitation affichent une baisse de 2% pour un montant total de **610k€** en 2017, contre 625k€ en 2016. Cette baisse est principalement due à la baisse des dotations aux amortissements (-23% soit 46k€).

Il faut savoir, que depuis le 20/12/2016, la SNC Comédie a mis en place un contrat de prestation de services avec la société URBIS PARK SERVICES pour l'assister dans l'exploitation du parc de stationnement et pour lui porter assistance dans la gestion administrative, juridique et comptable. Les charges d'exploitation directes font l'objet d'un forfait refacturé et indexé annuellement (d'un montant de 261k€, base 2017) constituant la part fixe de la rémunération. À laquelle s'ajoute une part variable correspondante à 9% du Chiffre d'Affaires du parc, soit 104k€.

Avec une légère amélioration des produits d'exploitation (+4%) combinée à la baisse des charges d'exploitation (-2%) sur la période, le résultat d'exploitation s'améliore de 12% par rapport à 2016. Il s'établit à **603k€** pour 2017, contre 537k€ en 2016. Le délégataire enregistre un résultat financier excédentaire de **24k€** sur cet exercice 2017 et un résultat exceptionnel déficitaire de 12k€. Ce qui n'empêche pas une nouvelle amélioration significative du résultat net comptable : **615k€** pour 2017 alors qu'il était de l'ordre de 481k€ en 2015.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 17 143€ pour 2017 (+3k€ par rapport à 2016) mais le délégataire enregistre une provision de 21 579€. Il s'agit d'une redevance d'occupation du domaine public, elle est égale à 3% du résultat courant avant impôt, celui de 2017 n'étant pas connu encore lors de l'établissement de la redevance 2017, le montant inscrit est une provision et sera régularisé l'année suivante).

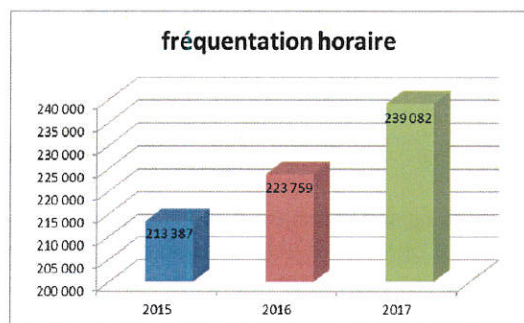
3. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017

Fréquentation et recettes horaires

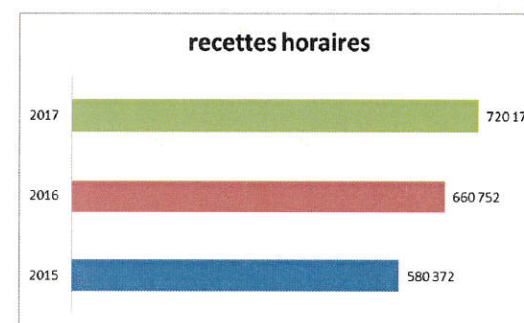
Dernière évolution tarifaire en date au 15 juin 2015 suite à la loi HAMON sur la tarification au quart d'heure.

La fréquentation ne cesse d'augmenter sur le parking Comédie, 239 082 tickets enregistrés en 2017 soit +6.85% par rapport à 2016 (+15 300 tickets environ). Pour cette année 2017, le parking a bénéficié de 4 mois phare avec mars, avril, mai et octobre. De plus, l'augmentation tarifaire du stationnement sur voirie à compter du 1^{er} mars s'est fait ressentir sur le secteur Cathédrale. Pour le mois d'octobre, le parking St Jacques a connu un problème technique et a dû fermer le parc durant quelques jours.

Augmentation de 9% des recettes horaires, soit 720k€ de recettes sur 2017 contre 660k€ en 2016. Expliquée par de très beaux mois de mars, avril, mai et octobre.



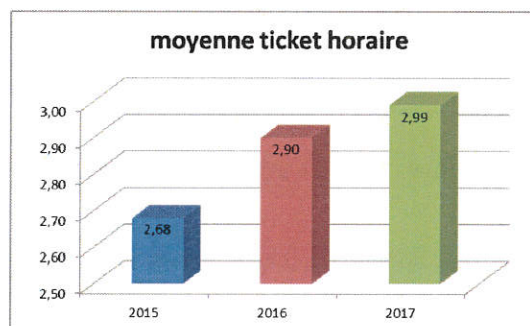
Quantité de tickets horaires sur l'année



Recettes horaires sur l'année (en € TTC)

Ticket moyen

Sur 2017, le ticket moyen passe à 2.99€, essentiellement dû aux trois mois significatifs suivants : janvier avec la période de soldes et le marché de Noël, avril avec l'augmentation tarifaire du stationnement sur voirie, et octobre avec la fermeture du parking St Jacques. Cet indicateur ne reflète pas les temps réels passés dans le parking, cela reste un calcul arithmétique.

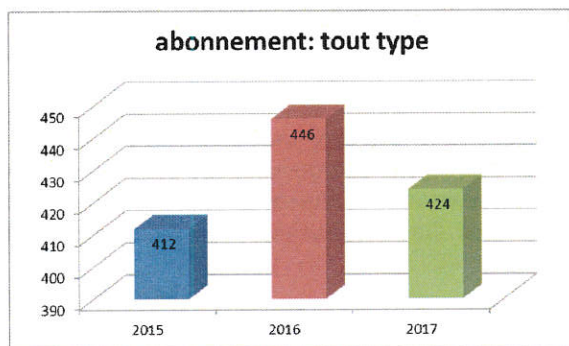


Prix moyen d'un ticket sur l'année (en € TTC)

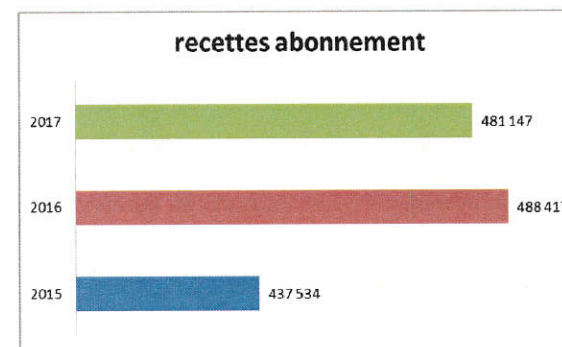
Fréquentation et recettes abonnés

Les abonnements sont en baisse sur l'année 2017. Suite à une forte augmentation de la fréquentation horaire, URBIS PARK a fait le choix de ne pas renouveler les résiliations d'abonnement afin de répondre à la demande.

La baisse constatée n'est pas en adéquation avec la baisse du nombre d'abonnements, car il y a eu une augmentation tarifaire des abonnements au 1er janvier 2017.



Fréquentation liée aux abonnés (quantité moyenne annuelle)



Recettes liées aux abonnements sur l'année (en € TTC et tout type d'abonnement)

4. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Investissements réalisés au cours de l'année 2017 :

- Création d'un nouvel accueil,
- Remplacement de 9 détecteurs CO,
- Remplacement de 2 détecteurs de désenfumage,
- Ascenseur : remplacement de la téléalarme et de l'opérateur des portes.



5. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux usagers horaires et abonnés.

Présence du personnel :

- de 7h00 à 21h00 du lundi au jeudi,
- de 7h00 à 02h00 le vendredi,
- de 8h00 à 03h00 le samedi,
- et de 13h00 à 20h00 le dimanche.

Le délégataire réalise des enquêtes de satisfaction annuelle auprès des usagers et abonnés. Cela lui permet de mener à bien son plan de management de la qualité. Cette enquête a été mise en place sur l'ouvrage dans le but de mieux contrôler la qualité du service. Elle comporte 13 indicateurs dont la propreté du parc de stationnement et en particulier des cages d'escaliers, la disponibilité des ascenseurs, la disponibilité de la vidéosurveillance ou encore, pour exemple, la présence des extincteurs et du matériel de lutte contre l'incendie (bacs à sable, plans d'évacuations, etc...). Les retours sont très positifs, une moyenne de 97% d'usagers satisfaits des services. Le parking compte 10 réclamations sur 2017 relatives aux tickets perdus, problèmes de péage et à l'ascenseur en panne.

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Les axes suivants restent à améliorer pour l'activité à venir :

- La mise en place d'une continuité radioélectrique dans le parc, afin de faciliter les interventions des pompiers,
- L'aménagement d'un local de pause,
- Mise en place d'un interphone PMR dans le sas d'attente,
- Passage de l'interphonie en IP,
- Remplacement du carrelage dans les toilettes,
- Caisson "accès interdit" aux entrées en cas de départ de feu,
- Changement du contrôle d'accès.

Un plan GER (Gros Entretien et Renouvellement) a été contractualisé entre le Délégataire et la Ville. Il s'engage à réaliser des travaux de gros entretien et de renouvellement des matériels et des équipements pour un montant global de **567k€** sur la durée restante du contrat, soit 8 ans (durée restante du contrat à partir de laquelle le plan GER a été validé par avenant, soit 2016). Tous ces travaux sont échelonnés annuellement et font partis de ce plan de renouvellement. Pour 2016, les réalisations s'établissaient à **119,7k€** et pour 2017 elles s'établissent à 114,6k€ contre 71,3k€ prévues. En réalisations cumulées au 31/12/2017, le délégataire est à 234k€ de GER contre 190k€ budgétés.

URBIS PARK SERVICES est la société d'exploitation du parking Comédie pour le compte de la SNC Parking de la Comédie, par contrat de prestation de services. La compétence relative aux parcs de stationnement a été transférée à Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018-DB21-2-DE

Numéro de l'acte : 11-2018-DB21-2
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Délégation de Service Public relative à l'exploitation du parking Comédie de Metz Métropole - Rapport Annuel 2017
Classification : 1.2 - Délégation de service public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018-DB21-2-DE
Document principal : 99_AU-ERD21-2.pdf

Historique :

15/11/18 13:46	En cours de création	
15/11/18 13:46	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 13:57	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 13:58	En cours de transmission	
15/11/18 13:59	Transmis en Préfecture	
15/11/18 14:14	Accusé de réception reçu	